

Délibération 35/2009.

Rapport d'activités pour les services de l'eau et de l'assainissement.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. BOURGEOIS présente le rapport d'activité de l'eau.

Dans ce rapport il est rappelé quels sont les moyens de production d'Etréchy :

- un puits à 110 mètres de profondeur qui est protégé et a pour caractéristique une forte teneur en fluor environ 2.500 µg/l et pouvant monter jusqu'à 5 000 µg/l.
- un puits, situé dans les calcaires de Brie, à 7 mètres de profondeur. Cette ressource est caractérisée par une forte teneur en nitrates et pesticides. La teneur en nitrate est en dessous des 50 milligrammes par litre recommandé par la DDAS, obligeant à un mélange pour fixer cette teneur entre 25 et 30 milligrammes. Par contre, concernant les pesticides sur l'année 2008, sur onze prélèvements il y en a eu 4 qui étaient au dessus de la norme (0,11 / 0,12 µg/l au lieu de 0,10).

Ce rapport présente aussi les moyens de stockage comme les réservoirs. Il est également rappelé qu'il y a un suppressor situé route de Vaucelas qui permet d'alimenter le hameau de Vaucelas et un suppressor pour importer de l'eau en provenance du syndicat du Plateau de Beauce. L'eau distribuée à Etréchy correspond au mélange de 3 ressources : la ressource d'un forage profond, d'un puits de surface et d'une importation d'eau en provenance du Plateau de Beauce.

Les caractéristiques techniques du réseau de distribution sont les suivantes :

- linéaire (ml) : 45 583
- branchements : 2 421
- vannes : 288
- hydrants (bouches et poteaux incendies) : 103
- réservoirs : 2

Par effet de sensibilisation de la population, et aussi peut être en raison du prix, les volumes produits sont en baisse, passant de 320 000 mètres cubes en 2006, à 318 000 en 2007, et 287 000 en 2008. .

Rendement du réseau :

Les pertes en réseau proviennent des fuites, auxquelles il convient d'ajouter les prélèvements « sauvages » réalisés par les gens du voyage qui se servent sur les bornes d'incendie.

Le bilan de production (observations sur le fonctionnement) indique que le dispositif de production d'eau potable de la ville d'Etréchy demeure fragile par la présence de nitrates et de pesticides sur le puits d'Etréchy II et de fluor dans le forage du même site. Par ailleurs, la ressource d'Etréchy II n'est pas protégée par un périmètre de protection. Les études menées par un hydrogéologue agréé ont montré l'impossibilité de réaliser un périmètre de protection sur ce site. Ce captage devra être abandonné à court terme.

A cet effet, la collectivité a lancé en 2003 une étude afin de rechercher une nouvelle ressource en eau souterraine. Dans cette optique, le bureau d'études Hydratec a été missionné par la collectivité pour piloter une campagne de forages de reconnaissance.

Orientations pour l'avenir :

La dérogation pour la distribution d'une eau non-conforme obtenue en 2005 est arrivée à terme en novembre 2008 ; un dossier de demande de prolongation de la dérogation a été préparé lors du premier semestre 2008, en anticipation de cette échéance.

Dans ce dossier de dérogation, la mise en place d'une usine de traitement de l'eau de la Juine a donc été présentée comme la solution retenue pour établir la conformité de l'eau distribuée. Toutefois le CODERST n'ayant pas validé cette solution comme satisfaisante, la prolongation de la dérogation n'a pour l'instant pas été accordée, et une étude complémentaire sur l'analyse technico-économique des différentes solutions envisageables devra être fournie lors du premier semestre 2009 aux services de l'Etat, afin que le CODERST puisse se prononcer à nouveau sur la situation d'Etréchy.

Parallèlement, la commune d'Etréchy a lancé un appel d'offre pour la réalisation d'une étude d'avant-projet concernant la faisabilité de la mise en place de l'usine sur la Juine.

Il est nécessaire, durant l'avancement des études et la réalisation des aménagements correspondants, et afin de ne pas dégrader la qualité de l'eau distribuée, d'assurer la continuité de la production à partir de la ressource d'Etréchy II. Un débit d'exploitation suffisant et une bonne répartition du mélange (forage : 20 m³/h/ puits : 40 m³/h) doivent être garantis afin de ne pas dégrader la qualité de l'eau distribuée. Cette condition n'était pas remplie sur l'année 2005. En effet, le forage d'Etréchy II, conçu pour assurer 1/3 du volume distribué et permettre d'améliorer la qualité du mélange sur les paramètres nitrates et pesticides, est colmaté (le colmatage progressif du forage est certainement dû à un ensablement de la crépine d'aspiration). La société délégataire a remis en 2004, à la collectivité, une proposition chiffrée et une note justificative.

Nous avons reçu l'étude de faisabilité et l'étude concernant l'interconnexion avec l'un des 4 syndicats. Pour rappel, il y aura qu'un syndicat qui serait en mesure de nous fournir de l'eau quand le syndicat de la Juine aura retrouvé son autonomie en termes de production. Ce syndicat a obtenu l'autorisation pour construire une usine de décarbonatation sur la commune de Janville. Cette usine devrait être mise en service d'ici 2 ans.

Pour autant, le Syndicat de la Juine, avec 140 m³/h ne pourra pas servir Etréchy car les besoins de notre commune sont de 100 m³/h et quand à lui consomme 600 000 à 700 000 mètre cube par an.

Dès lors, notre seule perspective d'interconnexion devrait être avec le syndicat du Plateau de Beauce avec lequel nous avons déjà une convention. Nous restons dans l'attente d'un rendez vous avec le Préfet pour lui présenter l'ensemble du dossier.

Branchement plomb :

En 2006 : 490

En 2007 : 380

En 2008 : 344

Pourcentage de branchement restant : 71%

M. GAUTRELET demande si la dérogation est suspendue ou refusée.

M. BOURGEOIS dit que la dérogation n'a pas été encore accordée, ce qui ne veut pas dire qu'elle a été refusée. Elle est simplement en suspend.

M. BERNARD demande si les études complémentaires, à propos de l'interconnexion, sont dans les mains des services de l'Etat.

M. BOURGEOIS répond qu'elles ont été envoyées à la DDAS car c'est ce service qui instruit pour le compte du Préfet. Compte tenu des actions qui ont été menées vis-à-vis du monde agricole, on s'aperçoit que les pesticides n'avaient pas le taux de rémanence qu'on pensait, puisque maintenant on voit les pesticides baisser de façon importante lors des différentes analyses.

Mme DAMON demande si, suite à cette négociation, il y aura une réponse.

M. BOURGEOIS dit qu'il a sollicité le Préfet pour que cela se fasse avant les congés d'été. Le dossier a été instruit auprès de la DDASS.

M. GLEYZE souhaite une explication concernant le renouvellement des compteurs, comme il est précisé dans le rapport: « aucun renouvellement des canalisations et accessoires. Jusqu'à présent, la collectivité n'a pas souhaité que le délégataire réalise le programme de renouvellement des canalisations contractuel ».

M. BOURGEOIS dit que les canalisations ont été renforcées, et que dans le cadre de l'urbanisation d'Etréchy il a fallu renforcer toutes les canalisations. On peut dire aujourd'hui qu'on possède un réseau en bon état. A chaque fois que nous ayons eu connaissance d'une canalisation en mauvais état, nous l'avons changé.

M. GLEYZE demande s'il est vrai que le délégataire ait un plan de distribution de l'eau à Etréchy.

M. BOURGEOIS répond que le délégataire possède bien un plan, partagé avec la Ville via un Système d'Informations Géographiques (SIG).

M. GLEYZE voit qu'il est noté dans le rapport concernant le pompage de l'eau : « la mise en place d'une usine de traitement de l'eau de la Juine a donc été présentée comme la solution retenue pour établir la conformité de l'eau distribuée », on aurait dû écrire : comme une solution retenue.

M. BOURGEOIS l'invite à consulter les comptes rendus des séances du Conseil municipal. Ainsi, sur le rapport mis à l'appui de la délibération concernant le choix de l'entreprise et la demande de subvention pour l'étude, il a été précisé que nous souhaitons faire cette étude afin que les élus aient à leur disposition l'ensemble des solutions leur permettant de faire le choix le plus pertinent possible. L'usine de traitement d'eau de surface est une solution, mais le règlement dispose que la Collectivité saisisse le CODERST sur une seule solution. C'est cette solution qui a été proposée, avec les suites que l'on connaît.

M. BERNARD dit qu'il semblerait que l'Etat ait pris sa décision, et demande quelle est-elle.

M. BOURGEOIS dit que cela concerne évidemment l'interconnexion.

M. BOURGEOIS présente le rapport d'activité de l'assainissement.

Il rappelle que la qualité de la station d'épuration d'Etréchy n'est plus à démontrer, ayant été primée par l'Agence de Bassin Seine Normandie, ce qui atteste du fait que ses rendements épuratoires sont parmi les meilleurs.

M. BOURGEOIS propose à l'assemblée une discussion.

M. GLEYZE dit que dans le rapport, il est indiqué que des travaux doivent être réalisés ou que des propositions de travaux ont été remises à la collectivité. Il demande si un planning a été arrêté.

M. BOURGEOIS répond que, pour l'instant, il n'a pas eu connaissance de demande de travaux particuliers. Toutefois, il faut remarquer qu'il y a en permanence des demandes d'intervention pour des aménagements divers qui procèdent bien souvent d'exigences nouvelles en matière de sécurité ou d'amélioration des

procédures. Ces demandes sont toujours examinées avec soin pour trouver si possible les financements complémentaires ou bien les inscrire de façon logique dans un plan d'aménagement plus général de la station.

M. GAUTRELET observe, concernant la description du système d'assainissement, qu'il a changé 3 fois de pavillon, et à chaque fois les eaux usées étaient croisées avec les eaux pluviales.

M. BOURGEOIS répond que la conformité des branchements est systématiquement vérifiée lors de chaque mutation immobilière. Si cette conformité était acquise lors de la construction, il arrive fréquemment qu'au gré des extensions, des branchements se fassent sans respecter les différents réseaux. C'est la raison pour laquelle il est réalisé environ 80 à 100 contrôles de conformité par an.

M. GAUTRELET demande si le hameau de Vaucelas, à terme, aura un tout-à-l'égout.

M. BOURGEOIS dit que c'est un engagement. Quand la route de Vaucelas sera refaite, le raccordement du hameau de Vaucelas sur le réseau d'assainissement d'Etréchy sera réalisé. Notre équipement qui peut parfaitement le supporter car actuellement, la charge entrante sur la station d'épuration correspond à 8 000 équivalents/habitants alors qu'elle est dimensionnée pour 10 000 équivalents/habitants. C'est ce constat qui a permis le raccordement de la commune d'Auvers.

Le Conseil Municipal,

DIT avoir entendu le rapport d'activité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008.